



District de la Sarthe de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2026 - 2027

Procès-verbal n°06 du 19/09/2026



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Présent
Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Présent
Xavier AUBERT	Présent	Christophe PEAN	Présent
Dominique DROUIN	Excusé		

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni concernant ce club.
M. Dominique DROUIN, membre du club de VELO S. FERTOIS (500351), ne prenant part ni aux délibérations, ni concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. BILAN DE LA CDOC SUR LA SAISON 2025 - 2026 POUR PRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT PREVUE LE 09/10/2026.

a) REUNIONS

- La commission s'est réunie lors de 24 séances au cours de la saison 2025 - 2026.
- 232 équipes masculines seniors ont démarré le 20 septembre 2025.
- Il a été à déplorer le forfait 7 équipes « forfait général » au cours de cette saison.

b) INSCRIPTIONS DES EQUIPES POUR LA SAISON 2026 2027

- 232 équipes en championnat
- 111 équipes en coupe de la Sarthe Le Buisson
- 117 équipes en coupe du district G. Sepchat Intersport
- 105 équipes en challenge du District Intersport

c) DEROULEMENT

- Beaucoup trop d'arrêtés municipaux ! Et surtout beaucoup trop d'arrêtés qui sont arrivés hors délai ! Il faudrait an-ti-ci-per !
- Rappel de la procédure « URGENCES »
- Nous avons dû reporter une journée entière et le calendrier général n'étant pas élastique, certaines équipes ont dû jouer lors de jours fériés...
- Heureusement des inversions de rencontres ont pu être effectuées grâce à la bonne volonté de vos responsables d'équipe.
- Les championnats se sont terminés le 17 mai avec la montée en Régional 3 des 4 équipes qui ont terminé aux 2 premières places de leur groupe : Le MANS PTT et LA SUZE-ROÉZÉ 2 dans le groupe A et VIBRAYE et BOULOIRE dans le gr B.
- Il est à noter que seulement deux équipes sont descendues de R3, ce qui a permis des montées supplémentaires dans nos championnats :
 - 6 montées de D2 en D1,
 - 10 montées de D3 en D2.
 - 18 montées de D4 en D3.

d) LES COUPES

- Coupe de la Sarthe Le Buisson : 116 équipes engagées
Finale Le Mans FC 2 vainqueur de Sablé FC
- Coupe Du District G. Sepchat Intersport : 113 équipes engagées
Finale : St Georges Pruillé 1 vainqueur de St Saturnin 2
- Challenge des réserves Intersport : 100 équipes réparties en poules de 4équipes.
Finale : St Saturnin 3 vainqueur de Anille Braye 2
- Ces finales se sont déroulées le dimanche 6 juin à La Ferté Bernard le lendemain des finales féminines.
- Remerciements au Vélo Sports Fertois pour leur accueil.
- Appel à candidature pour le 6 juin 2027.
- La commission propose d'envoyer les règlements des championnats du district 72 à tous nos clubs.

2. REPORTS DE MATCHS DE LA J2 du 20/09/2026.

<i>Division</i>	<i>Poule</i>	<i>N° match</i>	<i>Equipe recevante</i>	<i>Equipe visiteuse</i>	<i>Date initiale</i>	<i>Reportée au</i>
1ère division	B	56487750	La Chapelle St Rémy 1	St Mars la Brière 1	20/09/2026	11/11/2026
2e division	D	56491813	Ecommoy 2	Mansigné 2	20/09/2026	11/10/2026
4e division	E	56569415	Mulsanne Télouché 2	Allonnes 2	20/09/2026	11/11/2026
4e division	H	56506473	Parigné l'Evêque 3	Ruaudin 3	20/09/2026	11/11/2026

3. CALENDRIER DES COMPETITIONS SENIORS saison 2026 - 2027.

- La journée du 11 Novembre 2026 sera une journée dédiée aux matchs remis.
- A l'initiative de la LFPL, la J1 aura lieu le 24 Janvier 2026.

4. COURRIERS.

a. Demande de changement de groupe de Juigné en 4^{ème} division poule E

De : A.S. JUIGNE S/ SARTHE 533896 <533896@lfpl.fr>

Envoyé : mardi, août 11, 2026 8:15:19 PM

À : competitions@sarthe.fff.fr <competitions@sarthe.fff.fr>; LEBRETON Virginie <vlebreton@sarthe.fff.fr>

Cc : jc.guinoiseau <jc.guinoiseau@orange.fr>

Objet : demande changement de groupe D4

Bonjour, Suite à l'annonce des groupes de D4, nous vous demandons s'il est possible de changer de groupe et de rejoindre le groupe F s'il y a des demandes de changement de groupe

Cela évitera pour une D4 de faire 5 déplacements sur Le Mans d'environ 50km ce qui de nos jours semble être une aberration.

cdlt Éric Ragond

La commission a interrogé les clubs qui auraient pu être switchées avec votre équipe 3 dans le groupe F.

Hélas, les réponses ont toutes été négatives. Nous sommes donc au regret de vous confirmer le maintien de votre équipe 3 en groupe E.

b. Mise en sommeil du club de Mont Saint Jean (D4B)

Suite à la communication de Virginie LEBRETON, secrétaire du District 72, concernant la mise en sommeil du club de Mont St Jean, la commission reste en attente d'un courrier officiel du club avant de valider cette information.

Prochaine réunion : Jeudi 1^{er} Octobre 2026 à 18h30
--

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

